INSCRIPTION SAISON 2026 / 2027
SELF DEFENSE FEMININE - TAÏSO

☐ NOUVELLE INSCRIPTION ☐ REINSCRIPTION

www.riedisheim-arts-martiaux.fr
Email : contact.club.ram@gmail.com
Inscription T.I. de Mulhouse - Volume : 93 - Folio n° 89

O Madame O Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :@

N° de téléphone :

Pour les mineurs - Représentant légal : Mme / M

CERTIFICAT MEDICAL

La présentation d'un certificat médical est obligatoire pour une première inscription. Pour un renouvellement, compléter l'attestation « état de santé du sportif » valable 2 ans maximum ou présenter un certificat médical.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise le Riedisheim Arts Martiaux à me photographier ou me filmer dans le cadre des activités et donne mon accord pour la conservation et l'utilisation de ces documents dans le cadre de la communication du club.

O **oui** O **non**

TARIF DE LA COTISATION

Inscription self ou self + taïso : 210 euros

Inscription Taïso uniquement : 85 euros

L'accès au tapis ne sera autorisé qu'à la remise du dossier d'inscription complet.
Toute adhésion vaut acceptation du règlement intérieur du club (disponible sous le site internet).
CHAUSSURES CHANGEES CONTRE ZOORIES OU EQUIVALENT DANS LE VESTIAIRE (Règlement SREG)

Fait à : le / / 20.....
Signature :

RIEDISHEIM ARTS MARTIAUX- CODE DE BONNE CONDUITE

COTISATION
Les membres du club versent le règlement au moment de leur inscription dont une cotisation forfaitaire, partant du jour de l'inscription et valable jusqu'au 31 août. Une seule présence dans l'année rend exigible pour sa totalité cette cotisation.

LICENCE FEDERALE ET ASSURANCE
Chaque membre du club doit obligatoirement être affilié à la fédération » France Judo » pour le judo.

INSCRIPTIONS Elles peuvent être prise par mail https://riedisheim-arts-martiaux.fr/inscription/ dès à présent ou pendant les heures de cours
Il est demandé à tous les responsables légaux la complétude de l'attestation questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, à défaut, un certificat médical à fournir impérativement dès le premier cours attestant que le membre est apte à la pratique du judo, valide pour la saison en cours.
Au JJB, pour les majeurs l'attestation « état de santé du sportif » n'est valable que pour un renouvellement et uniquement 2 ans.

EQUIPEMENT
Il est demandé de se munir de zorris ou tongs pour rejoindre l'entrée du dojo. La tenue sera composée de : short, legging ou pantalon de survêtement sans pattes d'éléphant + T-shirt. Les bijoux (bracelets, montre, boucles d'oreille, etc.) doivent être enlevés avant de monter sur les tatamis

HYGIENE CORPORELLE.
Exigée, celle-ci doit être très soignée(pieds et mains propres, ongles courts). Les cheveux longs doivent être attachés avec un élastique sans partie métallique.

OBJETS DE VALEUR
Le club décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou oubli de bijoux, d'argent, etc…

RESPONSABILITE DU CLUB
Elle n'est engagée qu' à partir de l'entrée au dojo et s'arrête à la sortie de celui-ci.. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de quitter leur enfant et venir le récupérer à la fin du cours.

RGPD
Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatiques et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 06/01/78 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.
Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au président de l'association ou à un membre du bureau (vice-président, secrétaire, trésorière).

Date et signature du représentant légal pour mineur ou du majeur, précédée de « lu et approuvé » :